



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE  
PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2016-253

PUBLIÉ LE 19 OCTOBRE 2016

# Sommaire

## **Direction départementale de la cohésion sociale de Paris**

75-2016-09-27-011 - arrêté portant création du conseil citoyen du 10 <sup>è</sup> arrondissement de la Ville de Paris (4 pages)	Page 4
75-2016-09-27-012 - arrêté portant création du conseil citoyen du 14 <sup>è</sup> arrondissement de la Ville de Paris (4 pages)	Page 9
75-2016-09-27-013 - arrêté portant création du conseil citoyen du 13 <sup>è</sup> arrondissement de la ville de Paris (4 pages)	Page 14
75-2016-09-27-014 - arrêté portant création du conseil citoyen du 17 <sup>è</sup> arrondissement de la ville de Paris (4 pages)	Page 19
75-2016-09-27-015 - arrêté portant création du conseil citoyen du 18 <sup>è</sup> arrondissement de la ville de paris (4 pages)	Page 24

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi - Unité territoriale de Paris**

75-2016-10-03-024 - Arrêté d'agrément SAP - QUALITE 15 (2 pages)	Page 29
75-2016-09-20-017 - Arrêté de renouvellement d'agrément SAP - SAPERLIPOPETTE EVEIL A DOMICILE (2 pages)	Page 32
75-2016-10-14-008 - Récépissé de déclaration SAP - ACSP (1 page)	Page 35
75-2016-10-14-003 - Récépissé de déclaration SAP - CHERIFI Nina (1 page)	Page 37
75-2016-10-14-004 - Récépissé de déclaration SAP - DA SILVA GOMES Lucile (1 page)	Page 39
75-2016-10-14-005 - Récépissé de déclaration SAP - LUNION Melissa (1 page)	Page 41
75-2016-10-14-009 - Récépissé de déclaration SAP - OPTIM EMPLOI (1 page)	Page 43
75-2016-10-14-006 - Récépissé de déclaration SAP - PAHULJE Laura (1 page)	Page 45
75-2016-10-03-023 - Récépissé de déclaration SAP - QUALITE 15 (2 pages)	Page 47
75-2016-09-20-018 - Récépissé de déclaration SAP - SAPERLIPOPETTE EVEIL A DOMICILE (2 pages)	Page 50
75-2016-10-14-007 - Récépissé de déclaration SAP - SESSA Marie (1 page)	Page 53
75-2016-10-14-010 - Récépissé de déclaration SAP - ZURCHER Karine (1 page)	Page 55

## **Préfecture de la région d'Ile-de-France**

75-2016-10-19-001 - arrêté modifiant l'arrêté n° 75-2016-08-10-004 du 10 août 2016 fixant la liste des médecins agréés dans le département de Paris en vertu de l'article 1er du décret n° 86-442 du 4 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires (27 pages)	Page 57
---	---------

## **Préfecture de Police**

75-2016-10-18-003 - Arrêté n°2016-01248 portant renouvellement d'agrément de l'Association des secouristes et sauveteurs de la Poste et d'Orange d'Ile-de-France UNASS Ile-de-France, pour les formations aux premiers secours. (2 pages)	Page 85
---	---------

75-2016-10-19-002 - Arrêté n°DTPP 2016-1047 portant abrogation de l'arrêté de mise en demeure en vue de faire cesser la sur-occupation de l'hôtel résidence des deux squares situé 9 rue Lacaille 75017 PARIS. (2 pages)

Page 88

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2016-09-27-011

arrêté portant création du conseil citoyen du 10<sup>e</sup>  
arrondissement de la Ville de Paris



PRÉFET DE PARIS

## ARRÊTÉ

### Portant création du conseil citoyen du 10<sup>e</sup> arrondissement de la ville de Paris

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et notamment ses articles 1 et 7 ;
- VU le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'État fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU les délibérations des séances du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 mars 2015 autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2015-2020 et la signature et le vote du contrat de ville au conseil général ;
- VU le contrat de ville parisien 2015-2020 signé le 7 mai 2015 ;
- VU le travail de mobilisation des habitants des quartiers prioritaires du 10<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire des quartiers des Portes du 10<sup>e</sup>- Buisson Saint Louis/Sainte Marthe/Grange aux belles ;
- VU les résultats du tirage au sort réalisé le 15 octobre 2015 réalisé sous la responsabilité de CAF de Paris ;
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 du ministre du droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports ;

**Considérant** que la Ville de Paris et la Préfecture ont associé les habitants et acteurs des quartiers de la politique de la ville à la construction du Contrat de ville au travers des États Généraux associatifs tenus en octobre 2014 ainsi que lors d'ateliers participatifs qui ont réuni plus de 700 personnes en décembre 2014.

Considérant que cette co-construction s'est poursuivie lors de l'élaboration des projets de territoire au travers de 110 ateliers itinérants qui ont associé près de 3 000 habitants et acteurs locaux au printemps et à l'été 2015 ;

Considérant la demande de validation du conseil citoyen du 10<sup>e</sup> arrondissement formulée par la Ville de Paris auprès de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris le 16/09/2016.

**Sur proposition** du Directeur départemental de la cohésion sociale de Paris



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 : Objet des conseils citoyens parisiens**

Le conseil citoyen vise à favoriser la co-construction avec les habitants et les acteurs locaux des projets menés dans les quartiers de la politique de la ville, dans un cadre autonome et partenarial avec l'ensemble des acteurs.

Le conseil citoyen peut travailler sur tout sujet de la politique de la ville ou tout sujet d'importance pour le quartier concerné. À ce titre, il est associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet de territoire. Des représentants des conseils citoyens parisiens participent aux instances de pilotage du Contrat de Ville

### **ARTICLE 2 : Schéma d'organisation des conseils citoyens parisiens**

À Paris, un conseil citoyen est mis en place dans chacun des huit arrondissements comportant un ou plusieurs quartiers politique de la ville. Des temps d'échanges et de travail peuvent avoir lieu à plusieurs échelles en fonction du sujet : au niveau du quartier, voire du micro-quartier, de l'arrondissement, de plusieurs conseils citoyens limitrophes voire à l'échelle de la ville.

Le conseil citoyen est une assemblée ouverte, non figée, en prise avec le territoire dont elle est issue et dans laquelle l'ensemble des personnes intéressées peut s'impliquer.

Le conseil citoyen est animé par un groupe moteur, qui forme les membres du conseil visé par le présent arrêté et dont les noms figurent en annexe. Cette annexe peut être actualisée annuellement.

### **ARTICLE 3 : Désignation des membres du conseil citoyen du 10<sup>e</sup> arrondissement**

\* collège des habitants : 13 représentants (cf. liste nominative en annexe)

Le collège des habitants du conseil citoyen est composé pour partie d'habitants tirés au sort et pour partie d'habitants volontaires, dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes. Sa composition tend également à la représentativité des différentes composantes de la population du quartier politique de la ville du 10<sup>e</sup> arrondissement.

\* collège des acteurs locaux : 5 membres

Structure	Adresse du siège
Association Colombbus	10 Rue du Terrage 75 010 Paris
Collectif logement 10ème	10 Rue Louis Blanc 75 010 Paris
Association Ensemble nous sommes le 10ème	10 rue Martel 75 010 Paris
Association A toi Théâtre	37 Rue de la Grange Aux Belles 75 010 Paris
Association ARC75 – Club Tournesol	13 Rue Terrage 75 010 Paris

### **ARTICLE 4 : Fonctionnement interne**

Le conseil citoyen est libre de son fonctionnement, tout en restant dans le schéma général fixé par le contrat de ville parisien.

Il doit élaborer et adopter un règlement intérieur, dont la conformité avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 sera vérifiée par le préfet.



## **ARTICLE 5 : Portage du conseil citoyen**

PRÉFET DE PARIS

Le conseil citoyen, reconnu par le préfet, peut créer une association ou s'adosser à une structure déjà existante en capacité de gérer un budget propre ou encore de contractualiser avec des acteurs institutionnels locaux pour ses moyens matériels de fonctionnement. Il peut ainsi solliciter divers partenariats, financiers ou pas, pour développer son action et mettre en place des projets locaux.

## **ARTICLE 5 : Exécution du présent arrêté**

La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris le 27 septembre 2016

Le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris

  
Jean-François CARENCO



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

### Collège des habitants – Liste nominative

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Mode de désignation</b>
<b>BARASTIER</b>	François	Volontaire
<b>BISENSANG</b>	Nicolas	Tiré au sort
<b>BOISSIER</b>	Julie	Volontaire
<b>BOUTEBEL</b>	Abd el Kader	Tiré au sort
<b>CAMARA</b>	Nassou	Tiré au sort
<b>DHANFAKA</b>	Bangaly	Volontaire
<b>DHEKER</b>	Ali	Tiré au sort
<b>DOREMUS</b>	Charlotte	Volontaire
<b>KIEM</b>	Laurent	Volontaire
<b>KUPELI</b>	Doray	Volontaire
<b>MBAWI CALSOW</b>	Tatabod	Tiré au sort
<b>MSADEK</b>	Cherif	Volontaire
<b>TOUAT</b>	Mohammed	Tiré au sort



Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2016-09-27-012

arrêté portant création du conseil citoyen du 14<sup>e</sup>  
arrondissement de la Ville de Paris



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

## ARRÊTÉ

### Portant création du conseil citoyen du 14<sup>e</sup> arrondissement de la ville de Paris

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et notamment ses articles 1 et 7 ;
- VU le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'État fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU les délibérations des séances du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 mars 2015 autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2015-2020 et la signature et le vote du contrat de ville au conseil général ;
- VU le contrat de ville parisien 2015-2020 signé le 7 mai 2015 ;
- VU le travail de mobilisation des habitants du quartier prioritaire du 14<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire des quartiers de la Porte de Vanves ;
- VU les résultats du tirage au sort réalisé le 15 octobre 2015 réalisé sous la responsabilité de CAF de Paris ;
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 du ministre du droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports ;

**Considérant** que la Ville de Paris et la Préfecture ont associé les habitants et acteurs des quartiers de la politique de la ville à la construction du Contrat de ville au travers des États Généraux associatifs tenus en octobre 2014 ainsi que lors d'ateliers participatifs qui ont réuni plus de 700 personnes en décembre 2014.

Considérant que cette co-construction s'est poursuivie lors de l'élaboration des projets de territoire au travers de 110 ateliers itinérants qui ont associé près de 3 000 habitants et acteurs locaux au printemps et à l'été 2015 ;

Considérant la demande de validation du conseil citoyen du 14<sup>e</sup> arrondissement formulée par la Ville de Paris auprès de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris le 16 septembre 2016

**Sur proposition** du Directeur départemental de la cohésion sociale de Paris



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 : Objet des conseils citoyens parisiens**

Le conseil citoyen vise à favoriser la co-construction avec les habitants et les acteurs locaux des projets menés dans les quartiers de la politique de la ville, dans un cadre autonome et partenarial avec l'ensemble des acteurs.

Le conseil citoyen peut travailler sur tout sujet de la politique de la ville ou tout sujet d'importance pour le quartier concerné. À ce titre, il est associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet de territoire. Des représentants des conseils citoyens parisiens participent aux instances de pilotage du Contrat de Ville

### **ARTICLE 2 : Schéma d'organisation des conseils citoyens parisiens**

A Paris, un conseil citoyen est mis en place dans chacun des huit arrondissements comportant un ou plusieurs quartiers politique de la ville. Des temps d'échanges et de travail peuvent avoir lieu à plusieurs échelles en fonction du sujet : au niveau du quartier, voire du micro-quartier, de l'arrondissement, de plusieurs conseils citoyens limitrophes voire à l'échelle de la ville.

Le conseil citoyen est une assemblée ouverte, non figée, en prise avec le territoire dont elle est issue et dans laquelle l'ensemble des personnes intéressées peut s'impliquer.

Le conseil citoyen est animé par un groupe moteur, qui forme les membres du conseil visé par le présent arrêté et dont les noms figurent en annexe. Cette annexe peut être actualisée annuellement.

### **ARTICLE 3 : Désignation des membres du conseil citoyen du 14<sup>e</sup> arrondissement**

\* collège des habitants : 10 représentants (cf. liste nominative en annexe)

Le collège des habitants du conseil citoyen est composé pour partie d'habitants tirés au sort et pour partie d'habitants volontaires, dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes. Sa composition tend également à la représentativité des différentes composantes de la population du quartier politique de la ville du 14<sup>e</sup> arrondissement.

\* collège des acteurs locaux : 7 membres

Structure	Adresse du siège
Maison de santé pluridisciplinaire et universitaire de la Porte de Vanves	66 rue d'Alésia
Centre socioculturel Maurice Noguès	5 avenue de la porte de Vanves
Association Ici	11 rue Carnot 94 270 Le Kremlin Bicêtre
Casdal 14	20 avenue Marc Sangnier
Feu vert	2 rue Wilfried Laurier
Migrants Plaisance	67 rue Maurice Ripoche
Centre de logement pour jeunes travailleurs	41 rue Didot

### **ARTICLE 4 : Fonctionnement interne**

Le conseil citoyen est libre de son fonctionnement, tout en restant dans le schéma général fixé par le contrat de ville parisien.

Il doit élaborer et adopter un règlement intérieur, dont la conformité avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 sera vérifiée par le préfet.

**ARTICLE 5 : Portage du conseil citoyen**

Le conseil citoyen, reconnu par le préfet, peut créer une association ou s'adosser à une structure déjà existante en capacité de gérer un budget propre ou encore de contractualiser avec des acteurs institutionnels locaux pour ses moyens matériels de fonctionnement. Il peut ainsi solliciter divers partenariats, financiers ou pas, pour développer son action et mettre en place des projets locaux.

**ARTICLE 5 : Exécution du présent arrêté**

La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris le 27 septembre 2016

Le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris



Jean-François CARENCIO



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

### Collège des habitants – Liste nominative

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Mode de désignation</b>
<b>ROULAND</b>	Marie-Thérèse	Volontaire
<b>BENALI</b>	Paul	Tiré au sort
<b>DARMON</b>	Virginie	Volontaire
<b>QEZZIOU</b>	Rachid	Tiré au sort
<b>ROMAGNOLI</b>	Michel	Tiré au sort
<b>BONIOLY</b>	Assitou	Tiré au sort
<b>AMAR</b>	Marie	Tiré au sort
<b>NDONGO</b>	Aminata	Tiré au sort
<b>COFFIN</b>	Jean-François	Volontaire
<b>RICHARD</b>	Marie-Jeanne	Volontaire

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2016-09-27-013

arrêté portant création du conseil citoyen du 13<sup>e</sup>  
arrondissement de la ville de Paris



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

## ARRÊTÉ

### Portant création du conseil citoyen du 13<sup>e</sup> arrondissement de la ville de Paris

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et notamment ses articles 1 et 7 ;
- VU le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'État fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU les délibérations des séances du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 mars 2015 autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2015-2020 et la signature et le vote du contrat de ville au conseil général ;
- VU le contrat de ville parisien 2015-2020 signé le 7 mai 2015 ;
- VU le travail de mobilisation des habitants des quartiers prioritaires du 13<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire des quartiers du Sud du 13<sup>e</sup> arrondissement ;
- VU les résultats du tirage au sort réalisé le 15 octobre 2015 réalisé sous la responsabilité de CAF de Paris ;
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 du ministre du droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports ;

**Considérant** que la Ville de Paris et la Préfecture ont associé les habitants et acteurs des quartiers de la politique de la ville à la construction du Contrat de ville au travers des États Généraux associatifs tenus en octobre 2014 ainsi que lors d'ateliers participatifs qui ont réuni plus de 700 personnes en décembre 2014.

Considérant que cette co-construction s'est poursuivie lors de l'élaboration des projets de territoire au travers de 110 ateliers itinérants qui ont associé près de 3 000 habitants et acteurs locaux au printemps et à l'été 2015 ;

Considérant la demande de validation du conseil citoyen du 13<sup>e</sup> arrondissement formulée par la Ville de Paris auprès de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris le 16/09/2016.

**Sur proposition** du Directeur départemental de la cohésion sociale de Paris



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 : Objet des conseils citoyens parisiens**

Le conseil citoyen vise à favoriser la co-construction avec les habitants et les acteurs locaux des projets menés dans les quartiers de la politique de la ville, dans un cadre autonome et partenarial avec l'ensemble des acteurs.

Le conseil citoyen peut travailler sur tout sujet de la politique de la ville ou tout sujet d'importance pour le quartier concerné. À ce titre, il est associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet de territoire. Des représentants des conseils citoyens parisiens participent aux instances de pilotage du Contrat de Ville

### **ARTICLE 2 : Schéma d'organisation des conseils citoyens parisiens**

A Paris, un conseil citoyen est mis en place dans chacun des huit arrondissements comportant un ou plusieurs quartiers politique de la ville. Des temps d'échanges et de travail peuvent avoir lieu à plusieurs échelles en fonction du sujet : au niveau du quartier, voire du micro-quartier, de l'arrondissement, de plusieurs conseils citoyens limitrophes voire à l'échelle de la ville.

Le conseil citoyen est une assemblée ouverte, non figée, en prise avec le territoire dont elle est issue et dans laquelle l'ensemble des personnes intéressées peut s'impliquer.

Le conseil citoyen est animé par un groupe moteur, qui forme les membres du conseil visé par le présent arrêté et dont les noms figurent en annexe. Cette annexe peut être actualisée annuellement.

### **ARTICLE 3 : Désignation des membres du conseil citoyen du 13<sup>e</sup> arrondissement**

\* collège des habitants : 6 représentants (cf. liste nominative en annexe)

Le collège des habitants du conseil citoyen est composé pour partie d'habitants tirés au sort et pour partie d'habitants volontaires, dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes. Sa composition tend également à la représentativité des différentes composantes de la population des quartiers politique de la ville du 13<sup>e</sup> arrondissement.

\* collège des acteurs locaux : 7 membres

Structure	Adresse du siège
Association Treize sans frontière	MDA Boite 78 / 11 rue Caillaux 75 013 Paris
Conseil de quartier n°8	MDA Boite 78 / 11 rue Caillaux 75 013 Paris
Conseil de quartier n°4	Boîte 6 / 36 boulevard Vincent Auriol 75 013 Paris
Association Par les petites portes du 13	MDA/ 11 rue Caillaux 75 013 Paris
Association Urbanlove	10 rue Marc Seguin 75 018 Paris
Association pour le développement et l'aménagement du 13 <sup>e</sup>	MDA / 11 rue Caillaux 75 013 Paris
Association les Petits débrouillards	2 rue de la clôture 75 019 Paris

### **ARTICLE 4 : Fonctionnement interne**

Le conseil citoyen est libre de son fonctionnement, tout en restant dans le schéma général fixé par le contrat de ville parisien.

Il doit élaborer et adopter un règlement intérieur, dont la conformité avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 sera vérifiée par le préfet.



**ARTICLE 5 : Portage du conseil citoyen**


Le conseil citoyen, reconnu par le préfet, peut créer une association ou s'adosser à une structure déjà existante en capacité de gérer un budget propre ou encore de contractualiser avec des acteurs institutionnels locaux pour ses moyens matériels de fonctionnement. Il peut ainsi solliciter divers partenariats, financiers ou pas, pour développer son action et mettre en place des projets locaux.

**ARTICLE 5 : Exécution du présent arrêté**

La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris le 27 septembre 2016

Le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris



Jean-François CARENCO



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

### Collège des habitants – Liste nominative

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Mode de désignation</b>
<b>OLIVIER</b>	Maxime	Tiré au sort
<b>VU</b>	Thuy Trang	Tiré au sort
<b>RIZK</b>	Annie	Volontaire
<b>MERITUS</b>	Néomie	Volontaire
<b>GOUDIN</b>	Laurence	Volontaire
<b>FENG</b>	Shenen	Volontaire

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2016-09-27-014

arrêté portant création du conseil citoyen du 17<sup>e</sup>  
arrondissement de la ville de Paris



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

## ARRÊTÉ

### Portant création du conseil citoyen du 17<sup>e</sup> arrondissement de la ville de Paris

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et notamment ses articles 1 et 7 ;
- VU le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'État fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU les délibérations des séances du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 mars 2015 autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2015-2020 et la signature et le vote du contrat de ville au conseil général ;
- VU le contrat de ville parisien 2015-2020 signé le 7 mai 2015 ;
- VU le travail de mobilisation des habitants du quartier prioritaire du 17<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire du quartier Portes de Clichy/Pouchet/Saint Ouen ;
- VU les résultats du tirage au sort réalisé le 15 octobre 2015 réalisé sous la responsabilité de CAF de Paris ;
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 du ministre du droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports ;

**Considérant** que la Ville de Paris et la Préfecture ont associé les habitants et acteurs des quartiers de la politique de la ville à la construction du Contrat de ville au travers des États Généraux associatifs tenus en octobre 2014 ainsi que lors d'ateliers participatifs qui ont réuni plus de 700 personnes en décembre 2014.

Considérant que cette co-construction s'est poursuivie lors de l'élaboration des projets de territoire au travers de 110 ateliers itinérants qui ont associé près de 3 000 habitants et acteurs locaux au printemps et à l'été 2015 ;

Considérant la demande de validation du conseil citoyen du 17<sup>e</sup> arrondissement formulée par la Ville de Paris auprès de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris le 16/09/2016.

**Sur proposition** du Directeur départemental de la cohésion sociale de Paris



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 : Objet des conseils citoyens parisiens**

Le conseil citoyen vise à favoriser la co-construction avec les habitants et les acteurs locaux des projets menés dans les quartiers de la politique de la ville, dans un cadre autonome et partenarial avec l'ensemble des acteurs.

Le conseil citoyen peut travailler sur tout sujet de la politique de la ville ou tout sujet d'importance pour le quartier concerné. À ce titre, il est associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet de territoire. Des représentants des conseils citoyens parisiens participent aux instances de pilotage du Contrat de Ville

### **ARTICLE 2 : Schéma d'organisation des conseils citoyens parisiens**

A Paris, un conseil citoyen est mis en place dans chacun des huit arrondissements comportant un ou plusieurs quartiers politique de la ville. Des temps d'échanges et de travail peuvent avoir lieu à plusieurs échelles en fonction du sujet : au niveau du quartier, voire du micro-quartier, de l'arrondissement, de plusieurs conseils citoyens limitrophes voire à l'échelle de la ville.

Le conseil citoyen est une assemblée ouverte, non figée, en prise avec le territoire dont elle est issue et dans laquelle l'ensemble des personnes intéressées peut s'impliquer.

Le conseil citoyen est animé par un groupe moteur, qui forme les membres du conseil visé par le présent arrêté et dont les noms figurent en annexe. Cette annexe peut être actualisée annuellement.

### **ARTICLE 3 : Désignation des membres du conseil citoyen du 14<sup>e</sup> arrondissement**

#### **\* collège des habitants : 8 représentants**

Le collège des habitants du conseil citoyen est composé pour partie d'habitants tirés au sort et pour partie d'habitants volontaires, dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes. Sa composition tend également à la représentativité des différentes composantes de la population du quartier politique de la ville du 17<sup>e</sup> arrondissement.

#### **\* collège des acteurs locaux : 4 membres**

Structure	Adresse du siège
Actions jeunes	72 rue Pierre Rebière
AJAM	62 boulevard Magenta
Ecoute Habitat 17	16 boulevard Bessières
Passerelles 17	190 avenue de Clichy

### **ARTICLE 4 : Fonctionnement interne**

Le conseil citoyen est libre de son fonctionnement, tout en restant dans le schéma général fixé par le contrat de ville parisien.

Il doit élaborer et adopter un règlement intérieur, dont la conformité avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 sera vérifiée par le préfet.



## **ARTICLE 5 : Portage du conseil citoyen**

PRÉFET DE PARIS

Le conseil citoyen, reconnu par le préfet, peut créer une association ou s'adosser à une structure déjà existante en capacité de gérer un budget propre ou encore de contractualiser avec des acteurs institutionnels locaux pour ses moyens matériels de fonctionnement. Il peut ainsi solliciter divers partenariats, financiers ou pas, pour développer son action et mettre en place des projets locaux.

## **ARTICLE 5 : Exécution du présent arrêté**

La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris le 27 septembre 2016

Le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris

Jean-François CARENCO



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

### Collège des habitants – Liste nominative

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Mode de désignation</b>
<b>BRAHIM</b>	Hanene	Volontaire
<b>DEMBA</b>	Binitou	Volontaire
<b>DIALLO</b>	Marty	Tiré au sort
<b>DUCHENE</b>	Romuald	Tiré au sort
<b>LEVOL</b>	François-Régis	Volontaire
<b>PAKAP</b>	Bertine	Volontaire
<b>ZIADY</b>	Karim	Volontaire
<b>JOHNSON</b>	Yakoley	Volontaire

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2016-09-27-015

arrêté portant création du conseil citoyen du 18<sup>e</sup>  
arrondissement de la ville de paris





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

## ARRÊTÉ

### Portant création du conseil citoyen du 18<sup>e</sup> arrondissement de la ville de Paris

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et notamment ses articles 1 et 7 ;
- VU le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'État fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU les délibérations des séances du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 mars 2015 autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2015-2020 et la signature et le vote du contrat de ville au conseil général ;
- VU le contrat de ville parisien 2015-2020 signé le 7 mai 2015 ;
- VU le travail de mobilisation des habitants des quartiers prioritaires du 18<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de l'élaboration des projets de territoire des quartiers de La Chapelle, « Goutte d'Or », Porte Montmartre/Porte des Poissonniers/Moskowa-Blémont-Amiraux Simplon
- VU les résultats du tirage au sort réalisé le 15 octobre 2015 réalisé sous la responsabilité de CAF de Paris ;
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 du ministre du droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports ;

**Considérant** que la Ville de Paris et la Préfecture ont associé les habitants et acteurs des quartiers de la politique de la ville à la construction du Contrat de ville au travers des États Généraux associatifs tenus en octobre 2014 ainsi que lors d'ateliers participatifs qui ont réuni plus de 700 personnes en décembre 2014.

Considérant que cette co-construction s'est poursuivie lors de l'élaboration des projets de territoire au travers de 110 ateliers itinérants qui ont associé près de 3 000 habitants et acteurs locaux au printemps et à l'été 2015 ;

Considérant la demande de validation du conseil citoyen du 18<sup>e</sup> arrondissement formulée par la Ville de Paris auprès de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris le 16/09/2016.

**Sur proposition** du Directeur départemental de la cohésion sociale de Paris



PRÉFET DE PARIS

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 : Objet des conseils citoyens parisiens**

Le conseil citoyen vise à favoriser la co-construction avec les habitants et les acteurs locaux des projets menés dans les quartiers de la politique de la ville, dans un cadre autonome et partenarial avec l'ensemble des acteurs.

Le conseil citoyen peut travailler sur tout sujet de la politique de la ville ou tout sujet d'importance pour le quartier concerné. À ce titre, il est associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet de territoire. Des représentants des conseils citoyens parisiens participent aux instances de pilotage du Contrat de Ville

### **ARTICLE 2 : Schéma d'organisation des conseils citoyens parisiens**

A Paris, un conseil citoyen est mis en place dans chacun des huit arrondissements comportant un ou plusieurs quartiers politique de la ville. Des temps d'échanges et de travail peuvent avoir lieu à plusieurs échelles en fonction du sujet : au niveau du quartier, voire du micro-quartier, de l'arrondissement, de plusieurs conseils citoyens limitrophes voire à l'échelle de la ville.

Le conseil citoyen est une assemblée ouverte, non figée, en prise avec le territoire dont elle est issue et dans laquelle l'ensemble des personnes intéressées peut s'impliquer.

Le conseil citoyen est animé par un groupe moteur, qui forme les membres du conseil visé par le présent arrêté et dont les noms figurent en annexe. Cette annexe peut être actualisée annuellement.

### **ARTICLE 3 : Désignation des membres du conseil citoyen du 18<sup>e</sup> arrondissement**

\* collège des habitants : 27 représentants (cf. liste nominative en annexe)

Le collège des habitants du conseil citoyen est composé pour partie d'habitants tirés au sort et pour partie d'habitants volontaires, dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes. Sa composition tend également à la représentativité des différentes composantes de la population des quartiers politique de la ville du 18<sup>e</sup> arrondissement.

\* collège des acteurs locaux : 16 membres

Structure	Adresse du siège
La Sierra Prod	20 Rue Camille Flammarion
Echomusée	21 Rue Cavé
Dub Art	22 rue des poissonniers
Vivre au 93 Chapelle	93 Rue de la Chapelle
ALEC	88 Boulevard Ney
Amicale Champ a Loup	3 Passage du champ-à-loup
Paris Macadam	22 Rue de la Goutte d'Or
UI 18 – Ecole Fernand Labori	19 rue Fernand Labori
Anime et Compagnie	15 Passage Ramey
Espoir 18	44 Rue Léon
Parenthèse Médiation	18 Boulevard Barbes
Projets 19	40 Rue Leibniz
POUM	55 Rue Championnet
Salle Saint-Bruno	9 Rue Saint Bruno
EGO - AURORE	6 Rue du Clignancourt
Coordination Toxicomanies	46 Rue Custine

**ARTICLE 4 : Fonctionnement interne**

Le conseil citoyen est libre de son fonctionnement, tout en restant dans le schéma général fixé par le contrat de ville parisien.

Il doit élaborer et adopter un règlement intérieur, dont la conformité avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 sera vérifiée par le préfet.

**ARTICLE 5 : Portage du conseil citoyen**

Le conseil citoyen, reconnu par le préfet, peut créer une association ou s'adosser à une structure déjà existante en capacité de gérer un budget propre ou encore de contractualiser avec des acteurs institutionnels locaux pour ses moyens matériels de fonctionnement. Il peut ainsi solliciter divers partenariats, financiers ou pas, pour développer son action et mettre en place des projets locaux.

**ARTICLE 5 : Exécution du présent arrêté**

La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris le 27 septembre 2016

Le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris



Jean-François CARENCO



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

### Collège des habitants – Liste nominative

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Mode de désignation</b>
<b>BRIAND</b>	Nicolas	Tiré au sort
<b>DAO</b>	Kadiatou	Tiré au sort
<b>DEVILLERS</b>	Claire	Volontaire
<b>DJEBBAB</b>	Abdnour	Volontaire
<b>DUFOUR</b>	Jean-Philippe	Volontaire
<b>GARIN</b>	Stéphane	Tiré au sort
<b>GHOCANE</b>	Andrew	Volontaire
<b>HABIDI</b>	Hadi	Tiré au sort
<b>HENRY</b>	Yannis	Tiré au sort
<b>KAHYAT</b>	Houda	Volontaire
<b>KECLART</b>	Cédric	Tiré au sort
<b>LEDIEU</b>	Augustin	Tiré au sort
<b>LEMOINE</b>	Bruno	Volontaire
<b>LIZIARD</b>	Sylvie	Volontaire
<b>MALEK</b>	Chakib	Tiré au sort
<b>NAJMAN</b>	Boris	Volontaire
<b>OGEE</b>	Agnès	Volontaire
<b>OUADOUDI</b>	Radouane	Tiré au sort
<b>PELAGE</b>	Myriam	Tiré au sort
<b>PETIT</b>	Marie-Magdeleine	Volontaire
<b>PIEMONTESE</b>	Marie	Volontaire
<b>PIOCHE</b>	Jean-Michel	Volontaire
<b>PONAMAREV</b>	Nikita	Tiré au sort
<b>REAM</b>	Laurent	Volontaire
<b>SOUILHAC</b>	Muriel	Tiré au sort
<b>TAVERA</b>	Hélène	Volontaire
<b>ZAICHE</b>	Fatima	Tiré au sort

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2016-10-03-024

Arrêté d'agrément SAP - QUALITE 15



*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE ILE-DE-FRANCE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS*

35 rue de la Gare  
75144 Paris cedex 19

Réf :

Téléphone : 01 70 96 17 54  
idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr

**Arrêté portant agrément  
d'un organisme de services à la personne  
N° SAP477555585**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail ;

Vu la demande d'agrément présentée le 13 septembre 2016, par Monsieur SPIRA en qualité de Gérant,

Vu la saisine du conseil départemental de Paris, le 20 septembre 2016,

**Le préfet de Paris**

**Arrête :**

Article 1er

L'agrément de l'organisme **QUALITÉ 15**, dont l'établissement principal est situé 9 Rue de l'Amiral Roussin 75015 PARIS est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 3 octobre 2016

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire) - (75)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (uniquement en mode mandataire) - (75)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (uniquement en mode mandataire) - (75)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (uniquement en mode mandataire) - (75)
- Aide personnelle à domicile aux familles fragilisées (uniquement en mode mandataire) - (75)

### Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

### Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-10 du code du travail.

### Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

### Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04

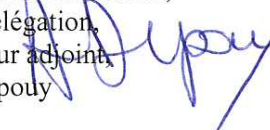
En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Paris, le 3 octobre 2016

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

et par délégation du directeur régional de la  
Direccte d'Ile-de-France,

Par subdélégation,  
le directeur adjoint,  
Alain Dupouy



Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2016-09-20-017

Arrêté de renouvellement d'agrément SAP -  
SAPERLIPOPETTE EVEIL A DOMICILE



**DIRECCTE Ile-de-France**  
**Unité départementale de Paris**  
**arrêté portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne**  
**N° SAP533475497**

Le préfet de Paris

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu l'agrément attribué le 19 juin 2013 à l'organisme SAPERLIPOPETTE EVEIL A DOMICILE,

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée le 13 juillet 2016, par Monsieur Xavier MURA en qualité de gérant, en qualité de gérant

**Arrête :**

Article 1 L'agrément de l'organisme SAPERLIPOPETTE EVEIL A DOMICILE, dont l'établissement principal est situé 15 rue du Hameau 75015 PARIS est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 13 juillet 2016

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2 Cet agrément couvre les activités et départements suivants :

- Garde d'enfants de - 3 ans (75, 92, 94)

Article 3 Les activités mentionnées à l'article 2 seront effectuées en qualité de prestataire.

Article 4 Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

Article 5 Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Article 6 Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 7 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Paris, le 20 septembre 2016

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
et par délégation du directeur régional de la Direccte d'Ile-de-France,  
Par subdélégation,  
le directeur adjoint,  
Alain Dupouy



Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2016-10-14-008

Récépissé de déclaration SAP - ACSP



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP 345192538  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

**CONSTATE**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 6 octobre 2016 par Monsieur CHARUEL Bertrand, en qualité de directeur, pour l'organisme ACSP dont le siège social est situé 47bis, rue de Lourmel 75015 PARIS et enregistré sous le N° SAP 345192538 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Assistance informatique à domicile
- Soins et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 14 octobre 2016

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, le Contrôleur du Travail,

Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2016-10-14-003

Récépissé de déclaration SAP - CHERIFI Nina



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP 822615472  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

**CONSTATE**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 30 septembre 2016 par Mademoiselle CHERIFI Nina, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme CHERIFI Nina dont le siège social est situé 17, boulevard de Grenelle 75015 PARIS et enregistré sous le N° SAP 822615472 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire**

- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 14 octobre 2016

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, le Contrôleur du Travail,

Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2016-10-14-004

Récépissé de déclaration SAP - DA SILVA GOMES  
Lucile



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP 822444030  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

**CONSTATE**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 30 septembre 2016 par Mademoiselle DA SILVA GOMES Lucille, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme DA SILVA GOMES Lucille dont le siège social est situé 6, place Emile Landrin 75020 PARIS et enregistré sous le N° SAP 822444030 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire**

- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 14 octobre 2016

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, le Contrôleur du Travail,

Florence de MONREDON



Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2016-10-14-005

Récépissé de déclaration SAP - LUNION Melissa



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP 822530267  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

**CONSTATE**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 30 septembre 2016 par Mademoiselle LUNION Melissa, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme LUNION Melissa dont le siège social est situé 134, rue de Ménilmontant 75020 PARIS et enregistré sous le N° SAP 822530267 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire**

- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 14 octobre 2016

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, le Contrôleur du Travail,

Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2016-10-14-009

Récépissé de déclaration SAP - OPTIM EMPLOI



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP 390232916  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

**CONSTATE**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 7 octobre 2016 par Madame BROSSARD Maud, en qualité de directrice, pour l'organisme OPTIM EMPLOI dont le siège social est situé 17/19, rue de Citeaux 75012 PARIS et enregistré sous le N° SAP 390232916 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 14 octobre 2016

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, le Contrôleur du Travail,

Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2016-10-14-006

Récépissé de déclaration SAP - PAHULJE Laura



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP 822663647  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

**CONSTATE**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 30 septembre 2016 par Mademoiselle PAHULJE Laura, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme PAHULJE Laura dont le siège social est situé 9, rue Beaurepaire 75010 PARIS et enregistré sous le N° SAP 822663647 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire**

- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 14 octobre 2016

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, le Contrôleur du Travail,

Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2016-10-03-023

Récépissé de déclaration SAP - QUALITE 15

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE ILE-DE-FRANCE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS*

35 rue de la Gare  
75144 Paris cedex 19

Réf :

Téléphone : 01 70 96 17 54  
idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP477555585  
N° SIREN 477555585**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D 312-6-2,

Vu l'agrément en date du 17 mai 2011 à l'organisme QUALITÉ 15

Vu l'autorisation du conseil départemental de Paris en date du 16 mai 2011

**Le préfet de Paris**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris le 13 septembre 2016 par Monsieur SPIRA en qualité de Gérant, pour l'organisme QUALITÉ 15 dont l'établissement principal est situé 9 Rue de l'Amiral Roussin 75015 PARIS et enregistré sous le N° SAP477555585 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante

**Activités soumises à agrément de l'État (mode mandataire) :**

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (75)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (75)



- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (75)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (75)
- Aide personnelle à domicile aux familles fragilisées (75)

**Activités soumises à autorisation du conseil départemental :**

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (75)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (75)
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (75)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (75)
- Aide personnelle à domicile aux familles fragilisées (75)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application de l'article D 312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 3 octobre 2016

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
et par délégation du directeur régional de la  
Direccte d'Ile-de-France,  
Par subdélégation,  
le directeur adjoint,  
Alain Dupouy

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2016-09-20-018

Récépissé de déclaration SAP - SAPERLIPOPETTE  
EVEIL A DOMICILE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE ILE-DE-FRANCE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS*

35 rue de la Gare  
75144 Paris cedex 19

[idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr](mailto:idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr)

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP533475497  
N° SIREN 533475497**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu l'agrément en date du 19 juin 2013 à l'organisme SAPERLIPOPETTE EVEIL A DOMICILE

**Le préfet de Paris**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris le 13 juillet 2016 par Monsieur Laurent RIVET en qualité de gérant, pour l'organisme SAPERLIPOPETTE EVEIL A DOMICILE dont l'établissement principal est situé 15 rue du Hameau 75015 PARIS et enregistré sous le N° SAP533475497 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration**

- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)

**Activités soumises à agrément de l'État :**

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (y compris enfants handicapés) (75, 92, 94)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 20 septembre 2016

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,

Préfet de Paris,

et par délégation de la directrice régionale de la Direccte d'Ile-de-France,

Par subdélégation,

le directeur adjoint,

Alain Dupouy



Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2016-10-14-007

Récépissé de déclaration SAP - SESSA Marie



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP 822613915  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

**CONSTATE**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 30 septembre 2016 par Mademoiselle SESSA Marie, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme SESSA Marie dont le siège social est situé 29, rue David d'Angers 75019 PARIS et enregistré sous le N° SAP 822613915 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire**

- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 14 octobre 2016

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, le Contrôleur du Travail,

Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2016-10-14-010

Récépissé de déclaration SAP - ZURCHER Karine



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP 519992408  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

**CONSTATE**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 6 octobre 2016 par Madame ZURCHER Karine, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme ZURCHER Karine dont le siège social est situé 184, boulevard Voltaire 75011 PARIS et enregistré sous le N° SAP 519992408 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Soutien scolaire et/ou cours à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 14 octobre 2016

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, le Contrôleur du Travail,

Florence de MONREDON



## Préfecture de la région d'Ile-de-France

75-2016-10-19-001

arrêté modifiant l'arrêté n° 75-2016-08-10-004 du 10 août 2016 fixant la liste des médecins agréés dans le département de Paris en vertu de l'article 1er du décret n° 86-442 du 4 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE PARIS

**Arrêté modifiant l'arrêté n° 75-2016-08-10-004 du 10 août 2016 fixant la liste des médecins agréés dans le département de Paris en vertu de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires**

**Le préfet de la région Ile-de-France  
Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 84-131 du 24 février 1984 modifié portant statut des praticiens hospitaliers ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des membres des comités médicaux prévus par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1999 modifié autorisant la mise en place d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2016-08-10-004 du 10 août 2016 modifié fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département de Paris ;

Vu la demande de réintégration de la liste des médecins agréés du docteur Jean-Luc BENKETIRA ;

Vu les avis demandés au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Ville de Paris, au Syndicat des Médecins Libéraux, à la Confédération des Syndicats Médicaux Français, à l'Alliance Intersyndicale des Médecins Indépendants de France, à la Fédération des Médecins de France et au Syndicat des Médecins Généralistes et considérés comme rendus à la date du 15 avril 2016 ;

Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Ville de Paris en date 17 juin 2016 ;

Sur proposition du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 75-2016-08-10-004 du 10 août 2016 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés pour le département de Paris est modifié comme suit :

Les annexes I et II sont remplacées respectivement par les annexes I et II du présent arrêté.

**ARTICLE 2:** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au du Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3 :** Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris, le 19 OCT. 2016

la préfète, secrétaire générale  
de la préfecture de la région d'Ile de France  
préfecture de Paris

Sophie BROCAS

## ANNEXE I

de l'arrêté modifiant l'arrêté n° 75-2016-08-10-004 du 10 août 2016 fixant la liste des médecins agréés dans le département de Paris en vertu de l'article 1er du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires

### MEDECINS GENERALISTES

ARRT.	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
75001	BEAULIEU D'IVERNOIS	Diane	20 rue Croix-des-Petits-Champs	01-53-45-86-00	Compétence en médecine aérospatiale
75001	PIOT	Philippe	CMETE 10 rue du Colonel Driant	01-53-45-86-60	
75001	POULBERE	Nicole	CMETE 10 rue du Colonel Driant	01-53-45-86-60	
75002	BARNOIN	Michel	Service de Médecine Statutaire de la ville de Paris 100 rue Réaumur	01-42-76-58-00	
75002	BOUKARA	Nathan-Eric	Service de Médecine Statutaire de la ville de Paris 100 rue Réaumur	01-42-76-58-00	
75002	DECARA	Véronique	7 rue des Jeûneurs	01-42-21-18-52	
75002	DUFOUR	Claude	Centre de Santé René Laborie 29 rue de Turbigo	01-84-79-02-79	

ARRT.	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
75002	GIRAULT	Jean-Christophe	Centre Médical Audiens 27-29 rue de turbigo	01-84-79-02-79	
75002	LEHALLE	Myriam-Denise	Service de médecine statutaire de la Ville de Paris 100 rue Réaumur	01-42-76-58-00	
75002	MILLOT-HATT	Claire	Centre Médical Réaumur 106 rue de Réaumur	01-55-80-56-00 01-55-80-56-18	
75002	MONIN	Véronique	Service de médecine statutaire de la Ville de Paris 100 rue Réaumur	01-42-76-58-00	
75002	PHAM	Anh Thuy Van	Centre de Santé de la CPAM de Paris 106 rue Réaumur	01-55-80-56-00	
75002	VIGOUROUX	Gérard	Service de médecine statutaire de la Ville de Paris 100 rue Réaumur	01-42-76-58-00	
75002	ZYLBERSZTEIN	Marc Etienne	Service de médecine statutaire de la Ville de Paris 100 rue Réaumur	01-42-76-58-00	
75003	BERGUIG	Eric	55 boulevard Saint-Martin	01-42-77-19-70	
75003	BLOIT	Dominique	Centre d'Action Sociale Ville de Paris (CASVP) Médecine Statutaire 4 rue au Maire	08-99-10-40-67 01-48-87-49-87	
75003	GERS	Monique	257 rue Saint-Martin	01-48-87-02-00	

ARRT.	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
75004	BECOUR	Bertrand	Hôpital Hôtel Dieu Unité médico-judiciaire 1 place du Parvis Notre Dame	06-64-95-59-08	
75004	BENAÏM-OHAYON	Corinne	44 rue Saint-Antoine	01-42-72-45-00	Compétence pour les dommages corporels compétence en Nutrition
75004	HADDAD	Michel	Hôpital Hôtel-Dieu Service des Urgences Médico Judiciaires 1 place du Parvis de Notre Dame	06-43-71-50-40	
75004	ZONCA	Philippe	16 rue des Archives	01-40-29-01-40	
75005	ALLOUCHE	Sylvie	Centre de Santé 3 rue de l'Épée de Bois	01-45-35-85-83	Compétence en médecine et biologie du sport
75005	CALLIES	François-Xavier	14 rue Soufflot	01-43-29-20-90	
75005	LOUIS	Hubert	11 rue Cujas	01-43-25-77-99	
75005	NADLER	Frédéric	31 rue de Bièvre	01-43-54-88-13	
75005	PADRAZZI	Bruno	Centre de santé 3 rue de l'Épée de Bois	01-45-35-85-83	
75005	PAGENEL	Jean-François	88 boulevard Saint-Germain	01-43-26-53-43	
75005	PATAROT	Alexandre	2 rue Dante	01-46-33-68-93	
75005	VABRE	Laurent	7 rue Lhomond	01-45-35-11-32	

ARRT.	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
75005	VASSEUR	Philippe	171 rue Saint-Jacques	01-43-26-25-25	
75006	BALIQUE	Clémence	Institut Arthur Vernes 36 rue d'Assas	01-44-39-53-00	
75006	CAPPART	Philippe	31 rue Bonaparte	01-43-26-36-31	
75006	GUITER	Laurent	12 rue Saint Jean-Baptiste de la Salle	01-40-61-07-01	
75006	LABATUT	Bernard	Institut Arthur Vernes 36 rue d'Assas	01-44-39-53-00	
75006	LAMOURIC	Christophe	Institut Arthur Vernes 36 rue d'Assas	01-44-39-53-28	
75006	LUPCZYNSKI	Georges	Centre médical Saint-Michel 22 Boulevard Saint-Michel 1er Etage droite	01-53-73-03-03	
75006	MILLOT-HATT	Claire	Institut Arthur Vernes 36 rue d'Assas	01-44-39-53-00	
75006	SOLIGNAC	Denis	10 rue du Four	01-44-07-15-87	
75006	VABRE	Laurent	Institut Arthur Vernes 36 rue d'Assas	01-45-35-11-32	
75007	BOUSQUIER	Pascal	25 avenue de La Bourdonnais	01-45-55-11-50	
75007	DONNE	Jean-Pierre	Centre Air France 148 rue de l'Université	01-43-17-22-00	
75007	GAMON	Hubert	20 rue Cler	01-45-55-79-91	

ARRT.	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
75007	GORGET	Alain	Centre Air France 148 rue de l'Université	01-43-17-22-00	
75007	GRILLET	Gérard	9 rue Sedillot	01-45-51-55-85	
75007	JOSSE	Williams	Ministère de la Santé 14 avenue Duquesne	01-40-56-40-24 01-40-56-40-75	
75007	LERDON	Denis	Institut Nationale des Invalides 6 boulevard des Invalides	01-40-63-24-41	
75007	LORIN DE REURE	Olivier	176 rue de Grenelle	01-44-18-33-33	
75007	SUDAKA	Claude ( Mr )	199 rue de Grenelle	01-47-05-00-99	
75007	WATEL-DEHAYNIN	Philippe	4 rue de la Planche	01-45-44-25-86	
75008	BENHAIEM	Jean-Marc	19 avenue Franklin Roosevelt	01-42-56-65-65	
75008	CALDAGUES	Christian	23 rue Clapeyron	01-43-87-28-30	
75008	DENOYELLE	Philippe	Centre de Santé COSEM 6 avenue César Caire	01-55-56-62-50	
75008	LUPCZYNSKI	Georges	Centre Saint-Lazare 13 rue de la Pépinière	01-58-22-90-00	
75008	MEYERS	Anne-Valérie	10 rue Royale	01-42-66-47-82	
75008	SEBBAH	André	9 rue Boudreau	01-55-56-62-51	
75008	SADEN	Elise	22 rue Beaujon	01-40-55-55-05	



ARRT.	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
75008	ZARNITSKY	Laurent	31 rue de Moscou	01-42-94-07-26	généraliste et urgentiste
75009	AHOUANTO-CHASPOUL	Marie	Centre Médical Opéra 31-33 rue Caumartin	01-44-51-68-28	
75009	BENIFLA	Catherine	Centre médical Europe 44 rue d'Amsterdam	01-42-81-93-33	
75009	FORNIER DE VIOLET	Jean-Benoit	46 rue Pierre Fontaine	01 47 05 98 69	
75009	GALINON	Jean-Marc	6 rue de Parme	01-42-80-61-91	
75009	GIRAULT	Jean-Christophe	Centre Médical Opéra 31-33 rue Caumartin	01-44-51-68-28	
75009	LEGER	Thierry	Centre Médical Europe 44 rue d'Amsterdam	01-42-81-93-33	
75009	PIERI	Jacques	6 rue de Parme	01-46-15-15-14	
75009	SEBON	Bernard	24 rue de Maubeuge	01-48-78-93-93	
75009	VAREILLE	Isabelle	6 rue de Parme	01-42-85-32-33	
75010	BEZANSON	Christophe	51 rue de l'Aqueduc	01-44-72-06-30	
75010	BLOIT	Dominique (Mr)	46 avenue Claude Vellefaux	01-42-39-39-88	
75010	BRESTOVANSKY	Hervé	205 rue du Faubourg Saint-Martin	01-40-34-78-00	

ARRT.	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
75010	CERVONI	Janine	Hôpital Lariboisière Service Médecine A - Pr J.F BERGMANN 2 rue Ambroise Paré	01-49-95-63-34 01-49-95-63-36	
75010	DURETTE	Philippe	Hôpital Fernand-Widal Hôpital Universitaire Saint-Louis Lariboisière Fernand-Widal Médecine Statutaire 200 rue du Faubourg Saint-Denis	01-40-05-42-96 01-40-05-42-97	
75010	MAGDELAIN-GOUDEMAN	Corinne	205 rue du Faubourg Saint-Martin	01-40-34-78-00	
75010	TRAYNARD	Pierre-Yves	61 rue de la Grange-aux-Belles	01-48-03-73-00	compétence en diabétologie nutrition
75011	AMOUNI	Alain	Maison de Santé FAIDHERBE 21 rue Faidherbe	01-43-48-09-11	
75011	CHABBERT	Jean-Paul	199 boulevard Voltaire	01-40-24-29-37	
75011	CHEMLA	Emilie	87 rue de Charonne	01-43-70-33-00	
75011	ESCALIER	Jean-Claude	Cabinet Médical 14 rue Guillaume Bertrand	01-43-55-12-13	
75011	GUTH	Pierre-Christian	252 Boulevard Voltaire	01-43-71-33-10	
75011	KRYS	Henri	73 bd Richard Lenoir	01-43-57-41-76	
75011	PERSOZ	Marc	141 rue du Chemin Vert	01-47-00-86-06	
75011	PIROLLI	Christian	31 avenue Parmentier	01-43-55-75-22	
75011	ROTNEMER	Rebecca	14bis passage Saint Pierre Amelot	01-43-14-95-09	
75011	SUIRE	Laurent	51 avenue Parmentier	01-43-57-58-89	

ARRT.	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
75011	TEBOUL	Patrick Adrien	120 rue Oberkampf	01-43-57-39-46	
75011	THEBAULT	Robert	45 rue de Montreuil	01-43-56-71-05	
75011	VALENDOFF	Joël	21 rue Faidherbe	01-43-48-09-11	
75012	BERREBI	Paul	Hôpital Saint-Antoine Service des Urgences 184 rue du Fbg Saint-Antoine	01-49-28-24-89	
75012	CAMUS ép. DÔMONT	Brigitte	Hopital Saint-Antoine 184 rue du Fbg Saint-Antoine	01-49-28-32-50	
75012	KHAYAT	Robert	23 Allée Vivaldi	01-43-45-45-43	
75012	NEBOT	Pascal	12 place Félix Eboué	01 44 75 33 33	
75012	VIGNALOU	Laurent	Ministère de l'Economie et des Finances Immeuble ATRIUM 5 place des Vins de France	06-84-63-35-03 01-53-44-21-60	
75013	BARNICHON	Gilles	15 rue Jean-Baptiste Berlier	01-53-94-94-94	
75013	BENKETIRA	Jean-Luc	Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière Service central de médecine statutaire 47 Bd de l'hôpital	01-40-27-19-20	
75013	BENSOUSSAN	Marc	114 boulevard Vincent Auriol	01-45-86-28-56	
75013	DEMANCHE	Sylvain	Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière Service central de médecine statutaire 47 Bd de l'hôpital	01-40-27-19-20	

ARRT.	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
75013	DUCORNET	Bertrand	Centre Médical du Moulinet 21 rue du Moulinet	01-40-46-13-46	
75013	ELKRIEFF	Daniel	10 Villa d'Este	01-45-83-99-62	
75013	FROCCOURD	Francis	Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière Service central de médecine statutaire 47 Bd de l'Hôpital	01-40-27-19-20	
75013	FRYDE	Jacques	28-30 rue des Peupliers	01-45-80-33-33	
75013	GUENETTE	Gérard	Résidence des Olympiades 65 rue du Javelot	01-45-70-81-81	
75013	ILARUE	François	Cabinet Médical 213 avenue de Choisy	01-44-24-33-00	
75013	NOBLET	Dominique (Mir)	165 rue de Tolbiac	01-45-89-97-46	
75013	POURRAZ	Patrick	Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière Service central de médecine statutaire 47 Bd de l'hôpital	01-40-27-19-20	
75013	RODRIGUEZ OTERO	María del Mar	Groupe Hospitalier Pitié Salpêtrière Service central de médecine statutaire 47 Bd de l'Hôpital	01-40-27-19-20 01-42-16-15-84	
75013	SCETBON	Gilles	Urgences Médicales de Paris 15 rue Jean-Baptiste Berlier	01-53-94-94-94 01-53-94-94-99	
75013	TORDJMAN	Jacques	167 boulevard Vincent Auriol	06-12-65-67-39	
75013	WEIL	Henri	Résidence Tokyo 20 avenue d'Ivry	01-45-85-21-81	
75014	AUBOUY	Patrick	Service Médical de la Préfecture de Police 3 rue Cabanis	01-53-73-65-30	

ARRT.	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
75014	AGUESSEAU LEGRAND	Catherine	Service Médical de la Préfecture de Police 3 rue Cabanis	01-53-73-65-30	
75014	BENDAVID	Sauveur	16 rue de l'Ouest	01-43-35-54-54	
75014	CHEVANNE	Dominique (Mir)	26 rue du Commandant Mouchotte	01-42-79-87-14	
75014	DE ROCHEBRUNE	Charlotte	29 avenue du Général Leclerc	01-43-21-54-00	
75014	DUFOUR	Claude	Service Médical de la Préfecture de Police 3 rue Cabanis	01-53-73-65-30	
75014	EDERY	Elie	74 rue Didot	01-45-42-85-85	
75014	FILYPECKI	Claude	57 rue Daguerre	01-45-42-09-25	
75014	FONDER-SERKINE	Nathalie	100 avenue du Général Leclerc	01-45-43-16-37	
75014	GHAOUI	Pascale	182 rue d'Alésia	01-40-44-46-05	
75014	HOFFMANN	Nadège	Hôpital Saint-Joseph 185 rue Raymond Losserand	01-44-12-37-87	urgentiste
75014	LEGER	Thierry	Institut Alfred Fournier 25 boulevard Saint-Jacques	01-40-78-26-00	
75014	LEWINSKI	Marc	Service Médical de la Préfecture de Police 3 rue Cabanis	01-53-73-65-30	
			5 bis rue Antoine Chantin	01-40-44-68-00	

ARRT.	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
75014	MACCHI	Christelle	Service Médical de la Préfecture de Police 3 rue Cabanis	01-53-73-65-30	
75014	SOURZAC	Robert	2 rue Wilfrid Laurier	01-43-21-54-00	
75014	TORDJMAN	Jean-Pierre	37 rue du Départ	06-07-24-99-88	
75014	YILDIZ	Joseph	150 rue Raymond Losserand	01-40-44-67-39	
75015	BACRIE	Norbert	19 bis rue Bague	01-40-51-03-42	
75015	BELLAMY	Jean-Guy	59 rue Desnouettes	06-07-51-55-18	
75015	CHIAVERINI	Philippe	52 rue Mademoiselle	01-48-28-58-97	
75015	CONNAULT	Thierry	19 rue Théodor Deck	01-40-60-13-30	
75015	DIMITROV	Didier	143 bd Lefebvre	01-45-30-22-66	
75015	DUMONT	Bertrand	154 rue de Lourmel	01-45-54-33-58	
75015	GILBERG	Serge	1 Avenue Felix Faure	01-45-77-91-28	
75015	JAURY	Philippe	96 rue Lecourbe	01-53-66-62-62	
75015	LEGER	Thierry	Direction Générale de l'Aviation Civile 50 rue Henry Farman	01-58-09-43-21	
75015	LUPCZYNSKI	Georges	Centre de Santé Jack Senet 12 rue Armand Moisant	01-46-20-91-29	
75015	MANOUKIAN	François	53 boulevard Victor	01-43-20-33-33	

ARRT.	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
75015	MOUSSELEM	Thérèse	56 boulevard du Montparnasse	01-45-44-02-61	
75015	MSIKA	Laurence	15 rue des Frères Morane	01-45-33-07-42	
75015	PERIN	Bertrand	34 rue Miollis	06-07-36-78-78	
75015	POULAIN	Jean-Jacques	12 rue Joseph Liouville	01-48-56-13-89	
75015	RUSSO	Patrick	1 Avenue Felix Faure	01-45-77-91-28	
75015	SAUVEGRAIN MASSIN	Isabelle	8 rue César Franck	01-47-34-36-16	
75015	SEBBAH	André	31 avenue Félix Faure	01-40-60-10-17	
75015	THUAIRE	Michel	2 rue Rosa-Bonheur	01-45-66-99-02	
75015	VACQUIER	Bernard	88 rue Lecourbe	01-43-06-92-01	
75016	AUDEBERT	Patrick	20 rue Raynouard	01-45-25-44-19	
75016	AUDOUY	Patrick	79 rue Boissière	01-45-00-55-66	
75016	BENAIM	Frédéric	41 rue de Passy	01-42-24-16-50	
75016	DJIAN	Yves	130 boulevard Exelmans	01-46-51-02-04	
75016	DONDAIN	Benoit	114 avenue Mozart	01-45-25-08-82	
75016	GAMON	Roger	102 rue Boileau	01-42-88-16-44	
75016	GARROS	Sébastien	2 Villa Malakoff	01-45-05-13-12	
75016	HAICAULT DE LA REGONTAIS	Ghislain	9 rue de Siam	01-40-72-72-01	

ARRT.	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
75016	NGUYEN	Hong Mai	95 rue de la Faisanderie	01-45-04-87-55	
75016	SAINT-GERMAIN	Pierre	11 rue de la Tour	01-45-04-37-19	
75016	ZERBIB	Jean-Paul	107 avenue Victor Hugo	01-47-04-94-39	compétence en médecine aéronautique et spatiale, réparation juridique et dommage corporel
75017	EUSTACHE	Dominique	62 rue Dulong	06-70-72-33-46	
75017	GENTHIAL	Yves	26 rue Nollet	01-42-93-14-72	
75017	HADDAD	Victor	83 avenue de Clichy	01-46-27-27-33	
75017	MIOT	Philippe	67 rue de Tocqueville	01-42-67-37-13	
75017	SEBAGH	Gérald	75 avenue Niel	06-64-44-60-09	
75018	AHOUANTO-CHASPOUL	Marie	Cabinet Médical 43 rue de Simart	01-46-06-38-36	
75018	BENCHIMOL	Martine	61 -63 rue du Poteau	01-42-51-65-66	
75018	BEREKSI REGUIG	Kamila	36 rue Letort	01-42-54-04-04	
75018	BLOCH	François	Cabinet de Médecine Générale 8 rue Boucry	01 40 38 21 00	
75018	BOCCARA	Hector	17 rue de Clignancourt	01-42-55-98-25	
75018	DIDI	Pascal	56 avenue de Saint-Ouen	01-46-27-96-98	
75018	FONTANEL	Claude Mme	43 rue Simart	01-46-06-38-36	



ARRT.	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
75018	KESSOUS	Salomon	5 avenue de la Porte Montmartre	01-46-06-72-28	
75018	KUBALEK	Igor	33 rue Marx Dormoy	01-46-07-71-83	
75018	LAVEDRINE	Stéphane	Cabinet Médical 8 rue Boucry	01-40-38-21-00	
75018	IMONIN	Véronique	Hôpital Bichat Claude Bernard Service Médecine Statutaire 46 rue Henri Huchard	01-40-25-89-00 01-40-25-80-80	
75019	ABDOUL-CARIME	Nishat	Résidence Ile de Flandre - Bât. C1 89 rue de l'Ourcq	01-40-35-24-43	
75019	BEJAOUI	Colette Rachel	126 avenue de Flandre	01-40-34-28-00	
75019	BELAHCEN	Henry	4 rue de Palestine	01-42-08-39-19 06-60-45-14-65	
75019	BERREBI	Paul	15 avenue Simon Bolivar	06-60-45-14-65	
75019	BOSONI	Jacques	29 rue Mathis	01-40-34-61-74	
75019	CERVONI	Janine	13 avenue de Laumière CRAMIF Centre Médical Stalingrad 3 rue de Maroc	01-42-39-66-13 01-40-05-67-43	
75019	COHEN	Itro	29 rue de Belleville	01-42-02-59-39 06-22-33-17-24	
75019	COURLAND	Joseph	13 avenue Secrétan	01-42-08-04-20	
75019	GALLAI	Maria	7 rue Louise Thuliez	01-42-00-79-00	

ARRT.	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
75019	GUERILLOT	Pascal	173 avenue Jean Jaurès	01-42-39-90-90	
75019	HASSANI	El-Bachir	3 rue Georges-Lardennois	01-42-08-44-16	
75019	MAITREPIERRE	Isabelle	Tour Occident 7 rue Louise Thuliez	01-42-00-79-00	
75019	MAURI	Daniela	24 rue du Docteur Potain	01-42-08-25-94	
75019	TIPHINE	Mathieu	10 rue de Joinville	01-40-37-17-17	
75019	WAJNSZTOK	Jacques	89 rue de l'Ourcq - Bât. C 1	01-40-35-24-43	
75020	ARONDELLE	Jean-Michel	Cabinet Médical Clérambault 4 rue Louis Nicolas Clérambault	01-46-88-09-80 01-43-58-12-14	
75020	BENSIGNOR	Philippe	18 rue des Maraîchers 5ème Etage Droite	01-72-60-73-92	
75020	CAMUS ép. DÔMONT	Brigitte	Hôpital Tenon Service de Médecine Statutaire 4 rue de la Chine	01-56-01-66-54	
75020	DENOYELLE	Philippe	10 rue du Jourdain	01-47-97-25-19	
75020	GIRAULT	Jean-Christophe	Centre de Santé de Belleville 162 rue de Belleville	01-40-33-80-40	
75020	HOURI	Hamiel	13 rue des Envierges	01-46-36-07-49	
75020	LAZIMI	Nadine	239 rue des Pyrénées	01-47-97-28-28	
75020	OHANA	Arié	97 rue de Bagnolet	01-43-48-72-57	

## ANNEXE II

de l'arrêté modifiant l'arrêté n° 75-2016-08-10-004 du 10 août 2016 fixant la liste des médecins agréés dans le département de Paris en vertu de l'article 1er du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires

### MEDECINS SPECIALISTES

DISCIPLINE	NOM	PRENOM	ADRESSE	ARRDT	TELEPHONE	OBSERVATIONS
CARDIOLOGIE	FAIVRE D'ARCIER	Stanislas	127 rue Renalagh Esc G - Rez de Chaussée	75016	01-47-55-60-80	
CARDIOLOGIE	GUEZ	Fabien	3 rue Davioud	75016	01-45-27-96-76	
CARDIOLOGIE	GUEDJ	Pierre	7 rue Henner	75009	01-48-78-67-67	Cardiologie et médecine des affections vasculaires
CARDIOLOGIE	VARIN	Jean	CHNO des Quinze-Vingt Service Médecine Interne 28 rue de Charenton	75012	01-40-02-16-02 06-88-81-22-61	
CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE	LANCE	Dominique	Clinique Allera y Labrouste 64 rue Labrouste	75015	01-44-19-50-57 01-44-19-50-00	

DISCIPLINE	NOM	PRENOM	ADRESSE	ARRDT	TELEPHONE	OBSERVATIONS
CHIRURGIE VISCERALE ET DIGESTIVE						
CHIRURGIE VISCERALE ET DIGESTIVE	LANGLOIS	Patrice	La Poste 6 rue François Bonvin	75015	01-44-49-17-65	
ENDOCRINOLOGIE						
ENDOCRINOLOGIE	DREYFUSS	Marc	38 rue Poussin	75016	01-40-71-95-50	
ENDOCRINOLOGIE	SAMUEL LAJEUNESSE	Julien	15 rue des Halles	72001	01-42-33-54-46	
GYNECOLOGIE MEDICALE et OBSTETRIQUE						
GYNECOLOGIE MEDICALE et OBSTETRIQUE	MENARD	Agnès	81 rue d'Amsterdam	75008	01-42-85-83-82	
MEDECINE DU TRAVAIL						
MEDECINE DU TRAVAIL	BELLAMY	Catherine	Direction Générale de l'Aviation Civile Service médical 50 rue Henry Farman	75015	01-58-09-45-64	
MEDECINE DU TRAVAIL	NGO	Vinh	C.I.A.M.T. Santé au Travail 26 rue Marbeuf	75008	01-40-74-90-31 01-40-74-00-14	

DISCIPLINE	NOM	PRENOMI	ADRESSE	ARRDT	TELEPHONE	OBSERVATIONS
MEDECINE DU TRAVAIL	PERNAUT	Jean-Claude	Préfecture de Police de Paris Service médical 3 rue Cabanis	75014	01-53-73-65-08	
MEDECINE INTERNE						
MEDECINE INTERNE	BARNIER	Alain	16 rue Saint Romain	75006	06-80-40-38-25	
MEDECINE INTERNE	BICLET	Philippe	6 avenue du Général Détrie	75007	06-09-18-34-91	compétence maladies de l'appareil digestif
MEDECINE INTERNE	CHANUDET	Xavier	Centre Médical des Entreprise Travaillant à l'Extérieur (CMETE ) 10 rue du Colonel Driant	75001	01-53-45-86-60	compétent en pathologies cardio-vasculaires
MEDECINE INTERNE	MAURY	Jean-René	22 avenue d'Eylau	75016	01-47-04-50-52	compétence cancérologie et endocrinologie
MEDECINE INTERNE	MEYNIARD	Olivier	Hôpital Tamier Médecine de Contrôle 89 rue d'Assas	75006	01-58-41-27-07 01-58-41-42-43	Urgentiste
MEDECINE INTERNE	PARLIER	Henri	72 avenue d'Iéna	75116	01-40-70-92-12	compétence maladies de l'appareil digestif
MEDECINE INTERNE	RAPP	Christophe	CMETE 10 rue du Colonel Driant	75001	01-53-45-86-68	
MEDECINE INTERNE	ZAMARIA	Gilles	82 boulevard Haussmann	75008	01-42-93-92-93	

DISCIPLINE	NOM	PRENOM	ADRESSE	ARRDT	TELEPHONE	OBSERVATIONS
MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION FONCTIONNELLES						
MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION FONCTIONNELLES	GASPA	Alain	Centre de Rééducation Fonctionnelle 21 Rue Curmonsky	75017	06-60-65-41-35	
NEPHROLOGIE- ENDOCRINOLOGIE						
NEPHROLOGIE- ENDOCRINOLOGIE	MEEUS	Frédérique	Clinique Médicale Edouard Rist 14 rue Boileau	75016	01-40-50-53-20 01-40-50-53-77	
NEPHROLOGIE- ENDOCRINOLOGIE	MICHAUT	Patrick	Clinique du Parc Monceau - 21 rue de Chazelles	75017	01-48-88-26-28	
NEPHROLOGIE- ENDOCRINOLOGIE	RIDEL	Christophe	AURA Paris Plaisance Service de Dialyse 185 rue Raymond Losserand	75014	01-81-69-60-00 06-69-01-43-40	
NEUROLOGIE						
NEUROLOGIE	BEHIN	Anthony	Hôpital Pitié-Salpêtrière Unité de Pathologie Neuromusculaire 47 boulevard de l'Hôpital	75013	01-42-16-37-73 01-42-16-37-74	
NEUROLOGIE	LEGER	Jean-Marc	Hôpital Pitié-Salpêtrière Unité de Pathologie Neuromusculaire 47 boulevard de l'Hôpital	75013	01-42-16-37-74	
NEUROLOGIE	PETITHOMME FEVE	Annalik	1 rue Rossini	75009	01-45-23-05-98	

DISCIPLINE	NOM	PRENOM	ADRESSE	ARRDT	TELEPHONE	OBSERVATIONS
NEUROLOGIE	REYNOIRD	Elisabeth	51 rue Saint Louis en l'île	75004	01-44-07-30-30	
ONCOLOGIE						
ONCOLOGIE	CAMPANA	François	Institut Curie 26 Rue d'Ulm	75005	01-44-32-46-32	compétence en cancérologie
ONCOLOGIE	NIZRI	Daniel	Hôpital Pitié Salpêtrière Service Oncologie Médicale 47 boulevard de l'Hôpital	75013	01-42-16-04-72	
ONCOLOGIE	PUJADE-LAURAINÉ	Eric	Hôpital de l'Hôtel-Dieu Service Oncologie Médicale 1 place du Parvis Notre-Dame	75004	01-42-34-82-22	
OPHTALMOLOGIE						
OPHTALMOLOGIE	COHEN	Yves	35 rue Vivienne	75002	01-40-28-12-98	
OPHTALMOLOGIE	COSCAS	Alain Joseph	106 rue de la Glacière	75013	01-45-35-95-05	
OPHTALMOLOGIE	FLEURY	Patrick	22 rue Lecourbe	75015	01-45-67-88-77	
OPHTALMOLOGIE	SADEN	Jean-Charles	22 rue Beaujon 88 avenue d'Italie	75008 75013	06-60-61-55-05 01-53-80-55-05 06-60-61-55-05	

DISCIPLINE	NOM	PRENOM	ADRESSE	ARRDT	TELEPHONE	OBSERVATIONS
O.R.L						
O.R.L	BIANCO	Erkki	51 rue de Turenne	75003	01-48-04-85-70	
O.R.L	BIACABE	Bernard	15 rue Léopold Bellan	75002	01-42-33-65-60	
O.R.L	COURTAT	Philippe	15 rue Henri Bocquillon	75015	01-45-54-35-55	
O.R.L	NASSER	Farid	2 boulevard Arago	75013	01-43-31-38-89	
PNEUMOLOGIE						
PNEUMOLOGIE	BOUAITA	Mourad	60 rue des Couronnes	75020	01-47-97-37-19	
PNEUMOLOGIE	BRAHMY	Charles	86 rue de Miromesnil	75008	01-45-63-66-42	
PNEUMOLOGIE	FAURE	Annie	4 rue Brochant	75017	01-42-28-02-20	
PNEUMOLOGIE	LAABAN	Jean-Pierre	CMS BOURSALUT 54 rue Boursault	75017	01-53-06-35-60	
PNEUMOLOGIE	PICHOT	Marie-Hélène	Hôpital Cochin Service pneumologie 27 rue du Faubourg Saint-Jacques	75014	01-58-41-21-55	compétence en pathologies cardio vasculaires et en pneumologie
PNEUMOLOGIE			Service Médecine Statutaire 100 rue Réaumur	75002	01-44-97-87-19	



DISCIPLINE	NOM	PRENOM	ADRESSE	ARRDT	TELEPHONE	OBSERVATIONS
PSYCHIATRIE	BAYLE	Olivier	92 rue d'Hauteville	75010	01-42-47-09-01	
PSYCHIATRIE	BELCOUR	Françoise	17 rue Robert de Flers	75015	01-45-77-27-75	
PSYCHIATRIE	CHOPIN HOHENBERG	Claire	8 rue d'Arsonval	75015	01-43-20-25-80	
PSYCHIATRIE	CHRISTODOULOU	Alexandre	Hôpital Henri EY 15 avenue de la Porte de Choisy	75013	01-69-25-44-12	
PSYCHIATRIE	DANTCHEV	Nicolas	Hôpital de l'Hôtel Dieu Unité de psychiatrie 1 place du Parvis Notre-Dame	75004	01-42-34-84-35	spécialiste en pédo psychiatrie
PSYCHIATRIE	ENGEL	Michel	28 rue Gay Lussac	75005	01-40-51-03-96	
PSYCHIATRIE	FERRAND	Brigitte Isabelle	5 rue Frédéric Bastiat	75008	06-09-76-28-02	
PSYCHIATRIE	GIROULT	Patrick	27 rue de Tocqueville	75017	01-47-63-06-83	
PSYCHIATRIE	GOLDENBERG	Philippe	7 rue Alexandre Cabanel	75015	01-43-06-99-61	
PSYCHIATRIE	GOURARIER	Laurent	La Terrasse 222 bis rue Marcadet	75018	01-42-26-03-12	
PSYCHIATRIE	GROSSIN	Jean	2 rue Jules Breton	75013	01-48-04-93-39	
PSYCHIATRIE	GUILLIBERT	Edmond	9 rue d'Aumale	75009	06 61 77 75 05	

DISCIPLINE	NOM	PRENOM	ADRESSE	ARRDT	TELEPHONE	OBSERVATIONS
PSYCHIATRIE	GUILLIET	Alain	317 rue de Vaugirard	75015	01-45-32-34-99	
PSYCHIATRIE	HIVERT	François	13 rue Monton-Duvernet	75014	06-07-76-04-04	
PSYCHIATRIE	HOHENBERG	Denis	8 rue d'Arsonval	75015	01-56-58-21-60	
PSYCHIATRIE	JACONELLI	Catherine	102 boulevard Voltaire La Poste Service Médical Francilien 6 rue François Bonvin	75011	01-47-00-92-41	
PSYCHIATRIE	JALFRE	Valérie	3 rue Littré	75006	01-42-84-06-74	
PSYCHIATRIE	LATAUD	Brigitte	18 rue de Liège	75009	01-42-82-01-15	
PSYCHIATRIE	LEGRIS	Pascal	50 boulevard de La Tour Maubourg	75007	01-47-05-18-22	
PSYCHIATRIE	MALOUX	Hervé	26 bis rue d'Alleray	75015	01-45-32-57-90	
PSYCHIATRIE	NORTIER	Erik	4 place du Général Catroux	75017	01-45-48-57-38	
PSYCHIATRIE	ORGIBET	Alexandre	199 rue de Grenelle	75007	01-47-05-51-41	
PSYCHIATRIE	SARDA	Alain	25 rue du Colonel Moll	75017	01-47-04-44-97	
PSYCHIATRIE	SEGALAS TALOUS	Béatrice	34 avenue de la Motte Piquet	75007	01-45-51-06-26	

DISCIPLINE	NOM	PRENOM	ADRESSE	ARRDT	TELEPHONE	OBSERVATIONS
PSYCHIATRIE	WIRTH	Jean-François	Infirmierie psychiatrique de la Préfecture de Police 3 rue Cabanis	75014	06-07-94-34-72	
RADIOLOGIQUE et IMAGERIE MEDICALE						
RADIOLOGIQUE et IMAGERIE MEDICALE	GALUZ	Serge	80 rue de Rennes	75006	01-45-48-59-30	
RADIOLOGIQUE et IMAGERIE MEDICALE	SMADJA	Cathy	92 bis rue de Crimée	75019	01-44-52-01-00	
RADIO-THERAPIE						
RADIO-THERAPIE	BLASZKA-JAULERRY	Brigitte	Institut Curie 26 rue d'Ulm	75005	01-44-32-46-31	
RHUMATOLOGIE						
RHUMATOLOGIE	ASSOUS	Noémie	6 rue Emile Duclaux	75015	01-43-06-24-56	
RHUMATOLOGIE	BALLARD	Magali	66 rue Hauteville	75010	01-45-23-23-61	
RHUMATOLOGIE	BERTAGNA	François	113 avenue Victor Hugo	75016	01-45-53-37-12	
RHUMATOLOGIE	DE BOURRAN	Geneviève	D.A.S.E.S. Centre de Santé EDISON 44 rue Charles Moureu	75013	01-44-97-87-10 01-44-97-86-67	

DISCIPLINE	NOM	PRENOM	ADRESSE	ARRDT	TELEPHONE	OBSERVATIONS
RHUMATOLOGIE	GOZLAN	Martine	66 rue d'Hauteville	75010	01-45-23-23-61	
RHUMATOLOGIE	HAINAULT	Michel	3 rue Jacques Offenbach	75016	01-45-20-41-05	
RHUMATOLOGIE	JACQ	Frédéric	Ministère de la Santé Service de Médecine de prévention 20 avenue Duquesne		01-40-56-40-24 01-40-56-40-75	
RHUMATOLOGIE	PORTIAS	Stéphane	6 place de la République Dominicaine	75017	01-46-22-30-75	
RHUMATOLOGIE	RUEL	Michel	Service Médical 100 rue Réaumur	75002	01-42-76-66-52	
RHUMATOLOGIE	THIBIERGE	Elisabeth	Centre Médical de la Préfecture de Police 3 rue Cabanis	75014	01-53-73-65-08	
RHUMATOLOGIE	VEYRE	Dominique	La Poste Service Médical Francilien 6 rue François Bonvin	75015	01-44-49-17-51	

Préfecture de Police

75-2016-10-18-003

Arrêté n°2016-01248 portant renouvellement d'agrément de l'Association des secouristes et sauveteurs de la Poste et d'Orange d'Ile-de-France UNASS Ile-de-France, pour les formations aux premiers secours.



**PREFECTURE DE POLICE**  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SECURITE  
DEPARTEMENT DEFENSE-SECURITE

**ARRETE N° 2016-01248**

portant renouvellement d'agrément de l'Association des secouristes  
et sauveteurs de la Poste et d'Orange d'Île-de-France UNASS Île-de-France,  
pour les formations aux premiers secours.

LE PREFET DE POLICE,

- Vu le code de la sécurité intérieure ;
- Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu le décret n°92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- Vu l'arrêté ministériel du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 1993 portant agrément national pour les formations aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ;
- Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE1) ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE2) ;
- Vu l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » (PICF) ;
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (PAEFPS) ;
- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAEFPSC) ;
- Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 portant renouvellement de l'agrément national de sécurité civile ;
- Vu la demande du 5 juin 2016, rendue complète le 6 octobre 2016, présentée par le président de l'UNASS Île-de-France ;

Considérant que l'Association des secouristes et sauveteurs de la Poste et d'Orange d'Île-de-France (UNASS Île-de-France) remplit les conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

- Sur proposition du préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité,

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 ( 0,225 € la minute )

3611 PREFECTURE DE POLICE (gratuit les trois premières minutes puis 0,112 € par tranche de deux minutes)  
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mël : [cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

.../...

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** En application du Titre II de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé, l'Association des secouristes et sauveteurs de la Poste et d'Orange d'Île-de-France (UNASS Île-de-France) est agréée dans les départements de Paris, des Hauts-de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne à délivrer les unités d'enseignements suivantes :

- prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ;
- premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) ;
- premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) ;
- pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAEFPSC).

La faculté de dispenser ces unités d'enseignement est subordonnée à la détention d'une décision d'agrément, en cours de validité, de ses référentiels internes de formation et de certification, délivrée par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

**Article 2 :** Toute modification apportée au dossier ayant permis la délivrance du présent agrément doit être communiquée sans délai au préfet.

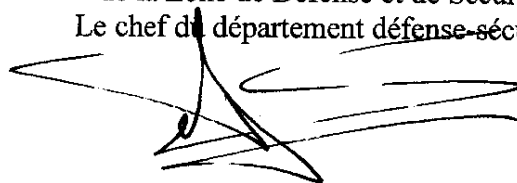
**Article 3 :** S'il est constaté des insuffisances graves dans les activités de l'association ou de la délégation, notamment un fonctionnement non conforme aux conditions décrites dans le dossier ou aux dispositions organisant les premiers secours et leur enseignement, le préfet peut prendre les dispositions mentionnées dans l'article 17 de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé.

**Article 4 :** Cet agrément de formation est délivré à l'Association des secouristes et sauveteurs de la Poste et d'Orange d'Île-de-France (UNASS Île-de-France) et intervient en remplacement de l'arrêté préfectoral n° 2015-00472 du 16 juin 2015. **Il prend effet à cette même date pour une durée de 2 ans.** Il est renouvelable au terme d'une nouvelle déclaration sous réserve du respect des conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture de police ainsi que ceux de la préfecture des Hauts-de-Seine, de la préfecture de la Seine-Saint-Denis et de la préfecture du Val de Marne.

PARIS, le **18 OCT. 2016**

Pour le Préfet de Police,  
Pour le Préfet, Secrétaire Général  
de la Zone de Défense et de Sécurité  
Le chef du département défense-sécurité



Colonel Gilles BELLAMY

2016-01248

Préfecture de Police

75-2016-10-19-002

Arrêté n°DTPP 2016-1047 portant abrogation de l'arrêté de mise en demeure en vue de faire cesser la sur-occupation de l'hôtel résidence des deux squares situé 9 rue Lacaille 75017 PARIS.



29/09/2016



**PREFECTURE DE POLICE**

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC  
SOUS-DIRECTION DE LA SECURITE DU PUBLIC  
Bureau des hôtels et foyers

DTPP/ DTPP/SDSP/BHF

N° BAPS : 1726

Catégorie : 5ème

Types : O\_DTPP 2016-1047

Paris, le 19 OCT. 2016

**ARRETE D'ABROGATION DE L'ARRETE DE MISE EN DEMEURE EN VUE DE FAIRE  
CESSER LA SUROCCUPATION DE L'HOTEL RESIDENCE DES DEUX SQUARES SIS 9  
RUE LACAILLE A PARIS 17<sup>ème</sup>**

LE PREFET DE POLICE,

Vu l'arrêté des Consuls du 12 Messidor An VIII ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1331-23 et L.1337-4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2512-13 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L.123-4 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.521.1 à 521-4, L.541-2, L.541-3 et L.632-1 ;

Vu l'arrêté n°2016-01156 du 14 septembre 2016 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction des Transports et de la Protection du Public ;

Vu l'arrêté n° DTPP 2016-521 du 2 juin 2016 mettant en demeure Monsieur Mohamed ELSHETEWI exploitant de l'hôtel Résidence des Deux Squares sis 9 rue Lacaille à Paris 17<sup>ème</sup> de faire cesser l'état de suroccupation au sein des chambres 10, 11, 201, 202, 207, 302, 306, 307, 401, 408, 501, 507, 508, 603 et 604 de son établissement.

Vu le rapport établi le 22 août 2016 par le service d'inspection de la salubrité et de la prévention du risque incendie constatant l'absence de suroccupation dans l'hôtel Résidence des Deux Squares sis 9 rue Lacaille à Paris 17<sup>ème</sup>.

Sur proposition du directeur des transports et de la protection du public :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

## **ARRETE**

### **Article 1 :**

L'arrêté n°DTPP 2016-521 du 2 juin 2016 est abrogé ;

### **Article 2 :**

Le loyer ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation des chambres sont à nouveau dus à compter du premier jour du mois qui suit le constat du respect de la capacité d'accueil, conformément aux dispositions de l'article L.521-2 du code de la construction et de l'habitation.

### **Article 3 :**

Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'exploitant et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police de Paris et au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris.

**Pour le Préfet de Police et par délégation,**

**L'adjoint au sous-directeur de la sécurité du public**



**Carine TRIMOUILLE**